

COMPTE-RENDU DU BUREAU DU CST DU 5 septembre 2023

Le Bureau du CST s'est réuni le 5 septembre 2023 de 20 heures à 23 heures

Étaient présents Aurora COSTA, Gérard MIQUEL, Coralie PERROCHAIN, Sun WAI SONG, Ghislain LOMBARD, Michel PAZOS, Alain LACASSIE, Gégé MAUREL, Michel RANSOU,

Françoise POUGET MOLINER était excusée, et absent.

1 NOMBRE DES LICENCIÉS : 110 licenciés et 111 adhérents au titre de 2023. Coralie fait connaître qu'elle ne pourra pas gérer les licences pendant la quinzaine à venir.

2 FINANCES : 40 500 € en compte courant, 15 630 € en livret A, et environ 750 € en parts sociales.

La demande de versement de la subvention de 1 000 € pour le stage « Enfants » de ROSAS a donné lieu de la part de la Mairie de TARBES à l'exigence d'un bilan financier justifiant d'un déficit. Ce bilan spécifique à cette opération a été établi par Alain LACASSIE et Michel RANSOU et sera transmis sans délai.

Il est différent du bilan financier global destiné à rendre compte en AG de notre activité de septembre 2022 à septembre 2023. Alain le prépare pour la fin de semaine. Outre sa présentation à l'AG, il sera produit en Mairie à l'appui de nos demandes de subvention déjà arrêtées lors du précédent Bureau. En première approche, il devrait apparaître en léger déficit.

Le Crédit Agricole, banque du CST, l'a consulté pour lui proposer une adhésion à l'éventuel octroi de Tookets. Les Tookets sont une monnaie virtuelle alimentée par des prélèvements minimes sur l'activité bancaire et les dépôts des clients du Crédit Agricole. Cette ressource est administrée par un comité interne au Crédit Agricole, qui la distribue à des associations volontaires pour participer au système. Un tooket vaut un centime d'euros.

Il est décidé de faire entrer le CST dans ce dispositif pour une année, dans la mesure où il ne comporte pas d'engagement de notre part, sinon de réceptionner l'éventuelle manne.

3 PREPARATION DE L' AG DU 23 SEPTEMBRE 2023 : Monsieur TREMEGE nous a fait connaître qu'empêché, il sera représenté par Monsieur DA COSTA.

Sun est volontaire pour illustrer les présentations à l' AG par power point et vidéoprojecteur.

Le rapport moral rendra compte de l'achat du bateau et du nouveau compresseur, de l'endettement du Club, et des perspectives que nous offrent les nouvelles modalités d'accès aux piscines.

L'AG aura à se prononcer sur l'acceptation des nouveaux statuts, dont l'idée générale consiste à confier à l' AG l'encadrement des activités du Club, au comité de direction (en pratique l'actuel Bureau) l'organisation et la gestion desdites activités, et à une formation restreinte du comité de direction les choix indispensables en cas de danger imminent pour le Club.

L' AG aura également à élire le tiers sortant de l'actuel Bureau, qui deviendra donc Comité de Direction si les nouveaux statuts sont approuvés.

Michèle et Jean BEAUDRY ne se représentent pas. Sont candidats Franck FALCONE, Ghislain LOMBARD, Marc POLENNE et Michel RANSOU.

L' AG devra se prononcer sur le barème 2023/2024 des prestations du Club. Ce barème est établi avec le plus grand souci de précision, de manière à ne créer que des situations simples et lisibles, et éviter les marchandages et les ratiocinations, pénibles et chronophages, qui n'aboutiraient qu'à des passe-droits et finalement à des injustices.

L' AG se poursuivra par l'audition et la décision sur les rapports financier, technique, voyage et bio.

Elle se conclura par une fin de soirée apéritivo-dinatoire au local du Club. Celui-ci fournira boissons et pizzas, en complément des apports des participants selon le principe habituel de l' auberge espagnole.

Rappel à adresser aux adhérents quelques jours avant l' AG.

4 MODALITES D'INSCRIPTION AUX FORMATIONS : le système actuel n'est pas satisfaisant. L'information parvient de manière dispersée et aléatoire lors des permanences, ou en direct mais sans relais auprès des moniteurs, de Patrick SIMANDIRAKIS ou de Michel PAZOS. Après discussion, quelques principes émergent :

Patrick SIMANDIRAKIS demeure le destinataire final et le décideur jusqu'au 30 septembre 2023. Michel PAZOS lui succédera ensuite.

Les capacités du CST à proposer des formations sont définies comme suit :

Enfants	Responsable Patrick DAVEAU	Effectif maxi 14
Niveaux 1	Responsable David CYPERS	Effectif maxi 16
Niveaux 2	Responsable Cédric PETERSON	Effectif maxi 8
Niveaux 3	Responsable Jean Pierre ATTHAR	Effectif maxi 6

Sont prioritaires les adhérents qui poursuivent une formation déjà entamée l'année précédente. Avantage à la continuité.

Suivent les autres adhérents selon l'ordre dans lequel ils se sont fait connaître, jusqu'à atteinte des chiffres ci-dessus. Les autres impétrants sont classés sur une liste d'attente, dans l'éventualité de défections en cours d'année. Ils ne paient leur accès à la formation que s'ils y sont appelés.

Le responsable technique tient un tableau des formations, et le communique daté à chaque mise à jour aux encadrants et aux membres du Bureau.

5 ACCES A PAUL BOYRIE : la répartition des ateliers de formation, nage, etc... par piscines et lignes d'eau sera revue par Michel PAZOS avant le 11 septembre.

Une centaine de badges a été retirée au guichet de Paul BOYRIE. Leur distribution aura lieu lors des premières entrées en piscine. Les adhérents devront ensuite présenter leur carte audit guichet pour les faire rattacher au CST et enregistrer à leur nom.

La distribution de matériel pour les entraînements en piscine aura lieu les 23 et 30 septembre, sous condition déterminante du dépôt des chèques de caution de 300 €.

6 PILOTAGE DU BATEAU POUR LES SORTIES DE COGNAC : il manque deux volontaires pour les 17 et 22 septembre.

7 DISPOSITIF 2HSC : nous avons été approchés, via le CODEP, par l'Éducation nationale qui cherche à inciter les collégiens éloignés de la pratique sportive à se mobiliser pour pratiquer un sport pendant deux heures, en temps extra scolaire.

Ce dispositif est extrêmement compliqué, avec un conventionnement club/collège, et une prise de responsabilité considérable dans le transport et l'encadrement des enfants, et la nécessaire implication de moniteurs à statut professionnel, car nous sortirions du cadre associatif.

Après discussion, décision est prise de décliner.

8 QUESTIONS DIVERSES :

8-1 Accès aux codes du Pass'port : Coralie observe qu'elle n'en dispose pas, ce qui peut occasionner au Club une perte de 50 € par bénéficiaire. Alain propose de demander l'info à Michèle BEAUDRY. A défaut, il faudra remonter toute la filière.

8-2 Attribution des médailles FFESSM : il est proposé de les demander pour Patrick DAVEAU, Gégé MAUREL, Gérard MIQUEL et Patrick SIMANDIRAKIS.

8-3 Forum des associations : Gérard MIQUEL et Michel RANSOU représenteront le CST les 9 et 10 septembre.

8-4 Soirée festive MF1 : grillades le 29 septembre pour fêter le succès de David CYPERS et Fabien DUBREUIL. Myriam diffuse l'info, les personnes intéressées s'inscrivent impérativement auprès de Gérard sur le site du Club ou directement par téléphone.

8-5 TARB'ELLES : cette manifestation aura lieu le 13 octobre. Signaleurs recherchés.

8-6 Équipement du local : Gérard et Ghislain ont monté les portiques mobiles pour les stabs. Il ne reste à fournir que les chariots pour les blocs. Relancer Damien HVALA.

SIABA est passé réparer le robinet défectueux sur la rampe, et a promis de réinstaller le compresseur BAUER 19 M3 / H après avoir remplacé le bloc.

PERMANENCES A VENIR

9 septembre 2023 Alain LACASSIE

16 septembre 2023 Gérard MIQUEL

23 septembre 2023 Aurora COSTA et Sun WAÏ SONG

30 septembre 2023 Michel RANSOU

Prochain Bureau mardi 3 octobre 2023 à 20 heures

Dressé le 6 septembre 2023

Sur les notes de Coralie PERROCHAIN

Michel RANSOU